

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 Mars 2014

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 Mars 2014 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Mars 2014, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 838 347 dinars et un bénéfice net de la période de 66 755 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 Mars 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, 30 Avril 2014

**Le Commissaire aux Comptes
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

BILAN DE LA SOCIETE
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
 Arrêté au 31/03/2014 en (DT)

Libellé	Note	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
ACTIFS				
AC 1 Portefeuille-titres	3.1	1 466 294,048	1 304 868,698	1 475 810,779
a- Actions et droits rattachés		880 610,880	727 173,030	866 364,357
b- Obligations et valeurs assimilées		570 653,168	577 695,668	567 070,372
c- Autres valeurs		15 030,000	0,000	42 376,050
AC 2 Placements monétaires et disponibilités	3.2	372 052,890	321 838,755	375 744,457
a- Placements monétaires		143 135,487	143 921,822	147 582,024
b- Disponibilités		228 917,403	177 916,933	228 162,433
AC3 Créances d'exploitation		0,000	0,000	0,000
AC 4 Autres actifs	3.3	0,001	0,000	0,000
TOTAL ACTIF		1 838 346,939	1 626 707,453	1 851 555,236
PASSIF		34 239,829	28 513,100	26 022,864
PA 1 Opérateurs créditeurs	3.4	11 450,491	5 537,600	8 969,413
PA 2 Autres créditeurs divers	3.5	22 789,338	22 975,500	17 053,451
ACTIF NET		1 804 107,110	1 598 194,353	1 825 532,372
CP 1 Capital	3.6	1 791 573,960	1 581 357,177	1 808 234,297
CP 2 Sommes distribuables	3.7	12 533,150	16 837,176	17 298,075
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		16 481,457	17 047,747	8,960
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		-3 948,307	-210,571	17 289,115
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 838 346,939	1 626 707,453	1 851 555,236

**ETAT DE RESULTAT DE LA SOCIETE
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Arrêté au 31/03/2014 en (DT)**

Libellé	Note	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.13 au 31.03.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>7 492,045</u>	<u>9 207,644</u>	<u>56 281,536</u>
Dividendes		0,000	0,000	25 556,199
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 492,045	9 207,644	30 725,337
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>1 455,046</u>	<u>1 818,843</u>	<u>6 811,591</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>8 947,091</u>	<u>11 026,487</u>	<u>63 093,127</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.8	<u>-5 681,200</u>	<u>-5 540,602</u>	<u>-22 595,358</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>3 265,891</u>	<u>5 485,885</u>	<u>40 497,769</u>
CH 2 <u>Autres charges</u>	3.9	-7 304,708	-5 635,637	-23 509,720
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>-4 038,817</u>	<u>-149,752</u>	<u>16 988,049</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		90,510	-60,819	301,066
<u>Sommes distribuables de la période</u>		<u>-3 948,307</u>	<u>-210,571</u>	<u>17 289,115</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-90,510	60,819	-301,066
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		56 146,479	30 577,929	-60 370,062
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		15 162,754	16 412,760	-6 385,311
<u>Frais de négociation</u>		-515,330	-1 555,129	-4 552,034
<u>Résultat net de la période</u>		<u>66 755,086</u>	<u>45 285,808</u>	<u>-54 319,358</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA SOCIETE
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Arrêté au 31/03/2014 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.13 au 31.03.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>66 755,086</u>	<u>45 285,808</u>	<u>-54 319,358</u>
a- Résultat d'exploitation	-4 038,817	-149,752	16 988,049
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	56 146,479	30 577,929	-60 370,062
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	15 162,754	16 412,760	-6 385,311
d- Frais de négociation	-515,330	-1 555,129	-4 552,034
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-20 965,581</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-88 180,348</u>	<u>-319 432,155</u>	<u>28 476,611</u>
a- Souscriptions	0,000	40 003,720	511 610,937
- Capital	0,000	35 600,000	454 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	3 950,171	51 885,228
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	453,549	5 425,709
b- Rachats	88 180,348	359 435,875	483 134,326
- Capital	80 500,000	317 800,000	429 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	6 954,240	37 680,006	49 294,976
- Régularisation des sommes distribuables	726,108	3 955,869	4 639,350
VARIATION DE L'ACTIF NET	-21 425,262	-274 146,347	-46 808,328
<u>a- En début de période</u>	1 825 532,372	1 872 340,700	1 872 340,700
<u>b- En fin de période</u>	1 804 107,110	1 598 194,353	1 825 532,372
<u>a- En début de période</u>	17 052	16 801	16 801
<u>b- En fin de période</u>	16 247	13 979	17 052
VALEUR LIQUIDATIVE	111,042	114,328	107,056
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	15,10%	10,50%	-2,84%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2014

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI - UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31-03-2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 31/03/2014, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-03-2014 ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres au 31-03-2014, est composé comme suit:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur 31/03/2014	% l'Actif
<u>Actions</u>		<u>773 719,901</u>	<u>879 042,180</u>	<u>47,82%</u>
ARTES	13 101	87 880,795	101 938,881	5,55%
ATTIJARI BANK	6 000	105 811,400	103 044,000	5,61%
BIAT	965	44 829,237	64 655,965	3,52%
BT	7 667	34 534,025	69 854,037	3,80%
CARTHAGECEMENT	48 000	169 811,696	158 544,000	8,62%
MONOPRIX	3 500	46 632,297	87 500,000	4,76%
POULINA GP HOLD	5 000	29 999,720	28 915,000	1,57%
SFBT	5 130	70 346,331	78 776,280	4,29%
SOTIPAPIER	619	3 095,000	4 308,240	0,23%
SOTRAPIL	3 115	29 085,270	30 910,145	1,68%
SOTUVER	6 800	47 020,000	46 063,200	2,51%
STAR	207	29 394,000	30 179,565	1,64%
TLS	2 500	50 025,000	53 690,000	2,92%
TPR	4 603	25 255,130	20 662,867	1,12%
<u>Droit</u>		<u>1 867,500</u>	<u>1 568,700</u>	<u>0,09%</u>
TLS14	2 490	1 867,500	1 568,700	0,09%
<u>Titres OPCVM</u>		<u>15 072,900</u>	<u>15 030,000</u>	<u>0,82%</u>
UNIVERS	150	15 072,900	15 030,000	0,82%
<u>Obligations des Sociétés</u>		<u>106 052,989</u>	<u>108 136,485</u>	<u>5,88%</u>
ATTIJARI LEASE 2013	1 000	100 000,000	101 994,521	5,55%
BHSUB07	300	6 052,989	6 141,964	0,33%
<u>Obligations Etat</u>		<u>446 585,833</u>	<u>462 516,683</u>	<u>25,16%</u>
BTA022015	70	70 369,833	70 939,039	3,86%
BTA052022	50	48 860,000	51 332,658	2,79%
BTA072017	330	327 356,000	340 244,986	18,51%
TOTAL		1 343 299,123	1 466 294,048	79,76%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.13 au 31.03.13
Revenus des Actions	0,000	0,000
Revenus des titres OPCVM	0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées	7 492,045	9 207,644
Revenus des obligations privées	1 450,960	121,982
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	6 041,085	9 085,662
TOTAL	7 492,045	9 207,644

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2014 à 372 052,890 DT et s'analyse comme suit :

		31/03/2014	31/03/2013
Placements monétaires	(1)	143 135,487	143 921,822
Disponibilités		228 917,403	177 916,933
Total		372 052,890	321 838,755

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 31/03/2014	% de l'Actif
BTCT 24-03-15 52S	150	11/03/14	142 831,297	143 135,487	7,79%
Total placement BTCT			142 831,297	143 135,487	7,79%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.13 au 31.03.13
Intérêts des bons de trésor	1 455,046	1 818,843
TOTAL	1 455,046	1 818,843

3.3 –Autres actifs :

	Libelle	31/03/2014	31/03/2013
AC 4	Autres Actifs	0,001	0,000
	Autres actifs	0,001	0,000

3.4 –Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/03/2014	31/03/2013
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>11 450,491</u>	<u>5 537,600</u>
	Frais de gestionnaire	3 310,444	1 215,168
	Frais de dépositaire	734,698	353,585
	Frais de distributeur	7 405,349	3 968,847

3.5 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/03/2014	31/03/2013
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>22 789,338</u>	<u>22 975,500</u>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,001	0,000
	Redevance CMF	154,249	142,522
	Charges à payer	0,000	0,000
	Abonnement linéaire des Charges à payer ex. en cours	6 854,310	5 193,450
	Charges payées sur exercice en cours	15 780,778	17 639,528

3.6 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2013</u>	
* Montant en nominal	1 705 200
* Nombre de titres	17 052
* Nombre d'actionnaires	103
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	0
* Nombre de titres émis	0
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	80 500
* Nombre de titres rachetés	805
<u>Capital au 31/03/2014</u>	
* Montant en nominal	1 624 700
* Nombre de titres	16 247
* Nombre d'actionnaires	93

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2014 au 31/03/2014 s'élève à (21 425,262) dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 31/03/2014 est de 16 247 titres contre 17 052 titres au 31/12/2013.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2013</u>	<u>1 808 234,297</u>	<u>1 808 234,297</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-80 500,000</u>	<u>-80 500,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>63 839,663</u>	<u>76 372,813</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles	56 146,479	56 146,479
- Variation des plus ou moins values réalisées	15 162,754	15 162,754
- Frais de nég.	-515,330	-515,330
- Régularisation sommes non distribuables de la période	-6 954,240	-6 954,240
- Sommes distribuables de la période		12 533,150
<u>Capital fin de période au 31/03/2014</u>	<u>1 791 573,960</u>	<u>1 804 107,110</u>

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/03/2014 s'élèvent à 12 533,150 DT contre 16 837,176 DT au 31/03/2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2014	31/03/2013
Somme distribuables exercices antérieurs	16 481,457	17 047,747
Régularisation du résultat d'exploitation	90,510	-60,819
Résultat d'exploitation	-4 038,817	-149,752
Total	12 533,150	16 837,176

3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.13 au 31.03.13
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>5 681,200</u>	<u>5 540,602</u>
Rémunération du gestionnaire	2 026,773	1 989,825
Rémunération du dépositaire	365,451	355,086
Rémunération du distributeur	3 288,976	3 195,691

3.9 Autres charges:

Ce poste enregistre :

- * la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ;
- * la charge TCL ; et
- * le coût des services bancaires.

Libelle	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.13 au 31.03.13
<u>CH 2 Autres charges</u>	<u>7 304,708</u>	<u>5 635,637</u>
Redevance CMF	450,398	442,187
Services bancaires et assimilés	0,000	0,000
Charges diverses	0,000	0,000
Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	6 854,310	5 193,450